

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 472

SÉANCE du 11 FEVRIER 2020

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 05/02/2020

Date d'affichage : 18/05/2020

Étaient présents :

BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à Jean-Pierre DELCOUR, AUCHART Ernest donne pouvoir à Michel SEROUX, COTTEL Jean-Jacques donne pouvoir à Pierre COLLE, COULON Géry donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, DAMART Daniel, DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel donne pouvoir à Damien BRICOUT, DESAILLY Jean-Claude donne pouvoir à Jean-Claude PLU, DROMART Evelyne donne pouvoir à Daniel BOUQUILLON, DUE Gérard donne pouvoir à Arnold NORMAND, GOMES Stéphane donne pouvoir à Pierre GUILLEMANT, HECQ David donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MASTIN Philippe donne pouvoir à Michel BLONDEL, MICHEL Didier donne pouvoir à Jean-Claude LEVIS, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Jean-Luc TILLARD, PARMENTIER Jean-Marc, POTEZ Roger, POULAIN Eric, PREVOST Alain donne pouvoir à Michel MATHISSART, PUCHOIS Jean-Pierre, THIEBAUT Véronique donne pouvoir à Daniel TABARY, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à Alain CAYET.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 25
- Votants : 43
- Pouvoirs : 18

Vote :

- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

« AFFECTATION DE RESULTATS 2019 »

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,
Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2019 du Receveur,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 89 152,09 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 470 946,70 €
- Un solde de restes à réaliser de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Compte tenu des excédents disponibles et des projets d'investissements futurs, il convient d'affecter à la section d'investissement la somme de 50 000,00 €.

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2020 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 89 152,09 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et 50 000,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2020 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 420 946,70 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Adopté à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Scota**



A blue ink handwritten signature, appearing to be "Pascal Lachambre".

Pascal LACHAMBRE